



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.0
Statut - Nœud actuel	Envoyé - Coordination
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	21/07/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP002
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Martinique
Période de programmation	2014 - 2020
Version	6.1
Numéro de la décision	C(2020)3580
Date de la décision	27/05/2020
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Martinique
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	28
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	29
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	30
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	34
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	35
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	35
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	36
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	36
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	38
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	39
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	39
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	40
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	41
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	41
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	44
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	46
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	46
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	46
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	48
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	48

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	51
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	52
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	53
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	54
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	56
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	57
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	58
Annexe II	59
Documents	72

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			2,54	20,27	12,53
	2014-2019			1,27	10,13	
	2014-2018			1,20	9,57	
	2014-2017			1,20	9,57	
	2014-2016			1,08	8,62	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			29,00	29,59	98,00
	2014-2019			2,00	2,04	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020					0,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2020					900,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	29,61
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 458 164,06	69,65	2 031 787,84	57,57	3 529 411,77
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 513 140,18	43,15	0,00	0,00	5 823 529,41
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	46 600 853,78	76,38	30 014 974,14	49,20	61 011 877,65
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 080 000,00	51,00	336 000,00	15,87	2 117 647,06
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 766 467,40	44,64	2 396 815,21	18,55	12 917 647,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	58 418 625,42	68,41	34 779 577,19	40,73	85 400 112,95

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	3,61
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 455 545,85	58,67	1 927 964,94	20,73	9 298 458,82
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 483 516,00	30,46	1 482 116,00	30,43	4 870 588,24
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2020	6 939 061,85	48,97	3 410 080,94	24,07	14 169 047,06

publiques						
-----------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020	0,18	23,90			0,75
		2014-2019	0,27	35,86			
		2014-2018	0,06	7,97			
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2020					14,90
		2014-2019					
		2014-2018			3,00	20,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	238 625,25	40,57	0,00	0,00	588 235,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 525 917,17	44,68	2 574 278,60	25,41	10 129 411,76
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	788 235,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 764 542,42	41,41	2 574 278,60	22,37	11 505 882,34

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2020					0,12
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	718 571,60	48,86	152 152,16	10,35	1 470 588,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	718 571,60	48,86	152 152,16	10,35	1 470 588,24

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					0,28
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020					0,28
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020					0,28
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			0,69	15,28	4,52
	2014-2019			0,69	15,28	
	2014-2018			0,13	2,88	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à	2014-2020			3,06	44,05	6,95

améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			3,06	44,05	
		2014-2018			1,27	18,28	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			5,91	94,35	6,26
		2014-2019			5,38	85,89	
		2014-2018			1,68	26,82	
		2014-2017			5,71	91,16	
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	162 064,79	99,61	0,00	0,00	162 694,82
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 100 000,00	647,01	0,00	0,00	788 235,29
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	384 671,77	21,42	0,00	0,00	1 796 127,70
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 608 901,27	80,25	4 298 199,14	52,19	8 235 294,12
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 223 742,85	47,28	682 738,88	26,38	2 588 235,29
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 198 854,84	76,55	7 198 854,84	76,55	9 404 021,05
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 678 235,52	90,00	12 179 792,86	53,01	22 974 608,27

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2020			15,12	109,30	13,83
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 241 256,49	92,47	4 542 209,41	58,00	7 830 756,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 241 256,49	92,47	4 542 209,41	58,00	7 830 756,47

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	1 259 314,51
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	822 095,30	80,75	568 560,83	55,85	1 018 015,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	822 095,30	80,75	568 560,83	55,85	1 018 015,29

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2020					23,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	373 265,48	40,10	256 447,26	27,55	930 882,50
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 792 384,65	59,66	510 304,17	16,99	3 004 127,06
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 165 650,13	55,04	766 751,43	19,49	3 935 009,56

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					18,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					83,54
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			83,54	100,00	83,54
		2014-2019			83,54	100,00	
		2014-2018			83,54	100,00	
		2014-2017			83,54	100,00	
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	178 298,89	4,48	0,00	0,00	3 976 470,59
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 376 062,48	23,08	917 755,73	8,92	10 294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 554 361,37	17,90	917 755,73	6,43	14 270 588,24

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2020			15,37	90,41	17,00
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			3 442 279,12	55,78	6 170 992,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			3 442 279,12	55,78	6 170 992,94

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le Programme de Développement Rural de la Martinique, dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est Autorité de Gestion, a été adopté le 17 novembre 2015.

Ce fonds vise à renforcer la compétitivité et la performance du secteur agricole, de l'agroalimentaire et de l'environnement. Il soutient directement les agriculteurs et les industries agro-alimentaires dans la modernisation de leurs outils d'exploitation, dans leur orientation vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de gestion durable des forêts et de développement des zones rurales, dans le cadre du programme Leader et du réseau rural .

La mise en oeuvre 2020 du PDRM s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire. La période inédite de confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, est à l'origine d'un recul de l'activité économique estimé à -20 % (PIB) en Martinique, par rapport à une situation dite « normale », sans confinement. Cet impact est essentiellement dû à la baisse drastique de la consommation des ménages (-27 %). Grâce aux mesures d'aides mises en place par l'État, 2 230 entreprises ont obtenu un prêt garanti par l'État et 7 730 entreprises ont demandé un recours au chômage partiel.

Les différents confinements et les mesures de protection du territoire ont impacté l'économie martiniquaise, et donc la mise en oeuvre des fonds européens, et l'agriculture Martiniquaise

Suite à la publication des différents règlements européens modifiés du fait de la crise liée au covid 19, l'Autorité de gestion du PO FEDER FSE Martinique a introduit une révision de programme afin d'accompagner financièrement les acteurs du territoire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire dans le respect des dispositions introduites par la Commission européenne.

Un état des lieux a été réalisé en collaboration avec les différentes Directions Générales Adjointes de la CTM, la chambre d'agriculture et les principaux groupements d'agriculteurs pour déterminer les impacts, les catégories de dépenses et surcoûts supportés par les acteurs du territoire pendant la crise, une évaluation des besoins étant nécessaire pour la modification du programme et l'élaboration du Plan Stratégique National. Globalement les pertes durant la période de confinement est circonscrite au secteur de agricole exportant essentiellement les melonniers, pour les autres secteurs, le fort intérêt du Martiniquais pour les produits locaux durant cette période, et les démarches de circuit court mise en place pour écouler la production ont bénéficiés au secteur agricole.

Cependant les activités au champs n'ont pu être réalisées durant cette période, et donc post confinement, une baisse de la production est observée. Un plan de relance a été élaboré et sera mise en oeuvre sur la période 21-22.

Le PDR Martinique compte 14 mesures et 43 types d'opérations. Elle repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,
- Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures ouvertes s'inscrivent dans les 6 priorités de l'Union Européenne :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Il est doté de 130 200 000 € de FEADER, sur la période 2014-2020.

Une convention de délégation de tâches lie la CTM à la DAAF qui est en charge de l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement des mesures agricoles surfaciques et non surfaciques, les mesures relatives au développement économique relevant de l'instruction par la CTM.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est l'autorité en charge du paiement des aides et de leur contrôle et du développement des outils informatiques de gestion OSIRIS et ISIS.

Les méthodes et critères de sélection, préalables à l'instruction des dossiers ont été présentés au Comité de Suivi Intefonds (CSI) du 27 novembre 2015

Synthèse de l'avancement des dossiers

Un bilan de mise en œuvre par domaine prioritaire

Les difficultés pour collecter les données demeurent. Les différents acteurs du PDR Martinique ont gardé un fonctionnement par T.O avec les automatismes de la programmation précédente. Des dialogues entre les différentes parties sont régulièrement organisés pour faire le point sur la mise en œuvre mais aussi pour apporter des améliorations dans la mise en œuvre.

Une partie des données de la période de transition n'a pas fait l'objet des corrections nécessaires pour alimenter les nouveaux outils de la période 2014-2020. L'appropriation de la logique d'intervention du PDR est perfectible et par conséquent l'agrégation des données au niveau des priorités peut faire l'objet d'erreur. Le turn over au niveau des agents instructeurs et le manque de précision de la logique d'intervention (tableau section 11.3 du PDRM) est en partie responsable de cette problématique.

Les données de réalisation (financières et qualitatives) dans la section 11 et ci-dessous tiennent compte des corrections financières.

Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Domaine prioritaire 1A Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de

connaissances dans les zones rurales

Le pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) est de 2,54%, l'objectif pour 2023 est de 12,53% soit 21.8M€ sur les 174.3M€ de dépenses publiques maquettées dans le PDRM. Ce faible niveau de réalisation de l'objectif s'explique par la faible mobilisation des mesures 16 et la non mobilisation des mesures 2.

Domaine prioritaire 1B Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement

L'objectif du programme est de soutenir 8 groupes opérationnels du PEI à soutenir (mise en place et fonctionnement), mesure 16.1, et 90 opérations de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...), mesures 16.2 à 16.9.

Au 31/12/2020, 10 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de 2,4M€ de FEADER et 4 opérations sont soutenues par le Type d'opération 16.2.1 pour 279k€ de FEADER.

En réalisation, 3 opérations de coopération du PEI et 3 groupes du PEI sont soutenus mobilisant 2.4M€ de dépenses publiques.

Domaine prioritaire 1C Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Les 18 opérations présentant une réalisation au 31/12/2020 ont été programmées sur la période de transition, elles n'impactent pas l'indicateur même si elles mobilisent 68% de la maquette.

A la fin de l'année 2019, 4 nouvelles opérations avaient été programmées, elles contribueront à l'atteinte de l'objectif de 900 bénéficiaires finaux des actions d'information en 2023.

Priorité 2 : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2 A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information

Sous mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information

Type opération : 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices

19 dossiers ont été programmés sur la période de transition pour un montant de dépenses publiques de 2 M€ dont 1,9M€ FEADER, 18 structures ont réalisé de l'encadrement technique et de la diffusion de connaissance auprès des agriculteurs (type d'opération 1.2.1). Au 31/12/2017, 18 opérations avaient été payées pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2M € dont 1,6M € FEADER.

Un appel à projet a été lancé le 18 mai 2017 avec une date limite le 25 août 2017, 5 dossiers ont été reçus pour un coût total de 418 k€. 4 dossiers ont fait l'objet d'une programmation en 2019 pour un montant FEADER de 255k€.

Le taux de programmation de ce TO est 78%.

Au 31/12/2020 le montant de la réalisation s'élève à 2,03M€ de dépenses publiques et 1,7 M€ de FEADER.

Type opération : 1.3.1 Echanges et visites d'exploitation dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture

Un appel à projet a été publié entre le 28 septembre et le 30 novembre 2017, 3 dossiers ont été reçus. Les dossiers sont ont été sélectionnés le 9 août 2018, 2 ont été programmés au premier semestre 2019 pour un montant total de dépenses publiques de 38.6k€ FEADER de 32.8k€ le taux de programmation de ce T.O reste faible avec 7%.

Mesure 2: Conseil et encadrement technique

Type opération : 2.1.1 Conseil et encadrement technique

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 22 dossiers ont été reçus pour un montant de 4.2 M€.

12 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 2.1 M€ et 2.5M€ de dépenses publiques.

Type opération : 2.2.2 services d'aide à la gestion agricole sur les exploitations

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 2 dossiers ont été reçus pour un montant de 305 k€.

Mesure 4. Investissements physiques

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels ou immatériel

Type opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Cette opération a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation et l'adaptation de leurs outils de production en finançant la construction, l'extension et la rénovation des exploitations agricoles en s'inscrivant dans un triple objectif d'augmentation de la compétitivité, d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et de préservation de l'environnement.

Ce type d'opération a permis, au 31 décembre 2020, la programmation de 640 dossiers des exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 45 M€ dont 38M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année 2020, 29,3M€ de dépenses publiques dont 24,9M€ de FEADER ont été payés soit 49,89% de la maquette consommés.

Type d'opération 4.3.2 : Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements

fonciers

Une opération a été programmée en 2020 sur ce TO pour un montant FEADER de 1.2M€, elle présente une réalisation de 693k€ de dépenses publiques dont 589 k€ de FEADER.

Mesure 6

Type opération 6.3.1: Accompagnement du développement des petites exploitations

Au 31/12/2020 57 opérations ont été programmées pour un montant total de dépenses publiques de 684k€ soit 581 k€ de soit 32% de la maquette.

43 opérations présentent une réalisation en 2020 pour un montant total de dépenses publiques de 336 k€ dont 286k€ de FEADER.

Mesure 16: Coopération

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2 Projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 k€, montant total de subvention demandée de 70 k€ et une part FEADER de 59 k€.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de subvention demandée 13.4 M€ et une part FEADER de 11.3 M€.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4.5 M€.

Il a abouti en novembre 2017 à la sélection de deux dossiers sur la mesure 16.1.1 et de 4 dossiers sur la mesure 16.1.2.

3 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 2.4M€, 2 dossiers ont été rejetés après instruction.

Un nouvel appel à projet a été publié entre le 9 janvier et le 9 juin 2018, un dossier a été reçu, ce dossier a été programmé dans le premier semestre 2019.

Au 31/12/2020, 10 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de dépenses publiques de 5.3 M€ dont 4.5M€ de FEADER.

En réalisation, 5 dossiers présentent une réalisation pour 2,1 M€ de dépenses publiques dont 1.8M€ de FEADER.

Type opération : 16.2.1 Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

Un appel à projet a été publié du 18 mai 2017 au 25 août 2017, cette période a été prolongée jusqu'au 20 octobre 2017, pour faire émerger un plus grand nombre de dossiers. La pré-instruction a été réalisée, 9 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 774k€ euros de coût total projet. 4 dossiers ont été

programmés en octobre 2018 pour un montant FEADER de 376k€.

Un dossier a été rejeté, 1 dossier supplémentaire a été programmé en 2020, 4 dossiers sont en cours d'instruction.

En réalisation 3 dossiers présentes une réalisation pour un montant de 226k€ de FEADER soit 266k€ de dépenses publiques

Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels et immatériels

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Ce type d'opération, au 31/12/2020, a permis la programmation de 60 dossiers de jeunes agriculteurs (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 5,4M€ dont 4M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année, 1,9 M€ ont été payés de dépenses publiques dont un montant de 1,7 M€ de FEADER pour 37 exploitations

Sous-mesure 06.01 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

Type Opération 6.1.1 : Dotation jeune agriculteur

L'aide au démarrage des jeunes agriculteurs visant à augmenter le nombre d'installations aidées est mobilisée en Martinique dans le cadre de la transition, elle se traduit, en 2017, par un appui à l'installation de 52 jeunes agriculteurs avec la mobilisation de la Dotation Jeune Agriculteur (type d'opération 6.1.1) qui est complété par une aide à l'investissement (type d'opération 4.1.1) préalablement mentionnée ci-dessous. Soit une **programmation** du type d'opération 6.1.1 de 2.2M€ de dépenses publiques (1.7M€ de FEADER).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2020, 45 jeunes agriculteurs ont fait remonter des dépenses permettant de justifier 1.2M€ de FEADER ont été payés, soit un montant de 1,48 M€ de dépenses publiques.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Type Opération 3.1.1 : Aide à la participation des démarches de qualité

Au 31/12/2020, 4 dossiers ont été programmés sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 4,4 k€ dont 3,8 k€ de FEADER.

Type Opération 3.2.1 : Promotion pour les produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire

Au 31/12/2020, 6 dossiers du Syndicat de Défense AOC Rhum Agricole Martinique ont été programmés sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 234 k€ dont 199 k€ de FEADER.

2 dossiers présentent une réalisation de 69 k€ de dépenses publiques dont 58,6K€ de FEADER.

Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles

Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité

En 2020, 23 dossiers ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2016 pour un montant de 4 M€ de dépenses publiques soit 3,8M€ de FEADER. Au 31/12/2020, 15 opérations présentent une réalisation pour un montant de 2.574 M€ de dépenses publiques.

Domaine prioritaire 3B: Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

Mesure 5: Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18)

La mesure 5 a pour but de garantir la pérennité de l'activité agricole et d'améliorer son attractivité pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

Type Opération 5.1.1 *Prévention des conséquences des catastrophes naturelles et événements catastrophiques*

5 dossiers d'investissement permettant l'anticipation des risques, afin de limiter les dommages associés aux catastrophes naturelles et/ou événements catastrophiques ont été programmés pour un montant de 683 k€ de dépenses publiques dont 581 k€ de FEADER.

Deux dossiers présentent une réalisation de 152 k€ de dépenses publiques dont 129 k€ de FEADER.

Type Opération 5.1.2 *Reconstitution du potentiel d'exploitation*

2 dossiers ont été sélectionnés pour la remise en état des infrastructures et des outils de production agricole après la survenue d'une catastrophe naturelle ou d'une calamité agricole pour un montant de 35,5 k€ de dépenses publiques dont 30 k€ de FEADER.

Aucun paiement n'a été enregistré sur l'année 2020.

Les mesures mobilisées dans le PDRM doivent permettre la mise en place d'une gestion des risques en agriculture, en complément du programme national de gestion des risques qui a été mobilisés en début de programmation.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine prioritaire 4A: Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à

haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 5 ans.

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure10) a été réalisé pour 147 agriculteurs et représente 459 889,47 € de FEADER soit un montant de dépenses publiques de 541 046,4 €. Les paiements de cette annuité 2014 en 2015 n'apparaissent pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli de déclaration a été signalé à la commission.

Au total sur la période 2015-2020, 433 dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 6,06 soit 86% de l'enveloppe.

Le niveau de réalisation est de 52% soit 3,8 M€ de dépenses publiques soit 3,2M€ de FEADER.

Mesure 11 : BIO

Sur la période 2015-2020, 59 demandeurs ont bénéficié d'une aide pour l'agriculture biologique. Le montant engagé est de 970 K€ de FEADER soit 44% de la maquette, le niveau de réalisation est de 27% soit 683 k€ de dépenses publiques dont 580k€ de FEADER.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles du fait de la présence de handicaps naturels notamment (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique puisque l'essentiel de la région est classé en zone défavorisée ou zone de montagne. Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et permet ainsi maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

Au 31 décembre 2020, 7.3M€ euros de dépenses publiques ont été payés dont 6,1M€ de FEADER représentant 86%.

Le montant de l'aide FEADER pour la campagne 2020 s'élève à 1 102 655,97 €.

Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau

Mesure 4.3.1 : Hydraulique agricole collective

Au 31/12/2020, 6 dossiers ont été engagés au titre de la sous mesure 4.3 pour un montant total de dépenses publiques de 7,2 M€ dont 6.6M€ de FEADER. Les 4 opérations présentent une la réalisation pour un montant de 4.5M€ de dépenses publiques soit 4,5 M€ de FEADER.

Domaine prioritaire 5B Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

L'objectif de ce TO est de soutenir les investissements en lien avec l'efficacité énergétique via la mesure 4 en faveur de la modernisation des exploitations agricoles et des entreprises de première transformation.

5 dossiers ont été programmés pour montant total de dépenses publiques de 822 k€ dont 596 k€ de FEADER.

Au 31/12/2020, 668 k€ de dépenses publiques ont été payés dont 569 k€ de FEADER.

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6A : Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Mesure 6

Type d'opération 6.2.1 : Aide à la création et au développement des micros et petites entreprises

Au 31/12/2020, une opération est programmée sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 25 000 euros dont 21 250 euros de FEADER. Ce dossier présente une réalisation de 10 k€ de dépenses publiques dont 8 500 de FEADER.

Type d'opération 6.4.1 : Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles

Au 31/12/2020, 3 opérations sont programmés pour un montant de 328k€ de dépenses publiques dont 279 k€ de FEADER. 2 dossiers présentes une réalisation pour un montant total de dépenses publiques de 246k€ dont 218 k€ de FEADER.

Mesure 8

Type d'opération 8.6.1 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Au 31/12/2020, sur la mesure 8.6 Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation. La mobilisation et la commercialisation des produits forestiers, 5 opérations sont programmées mobilisant 611k€ de FEADER.

Le montant total des investissements réalisés pour une 1 opération est de 1M€ soit 510k€ de dépenses publiques (426k€ de FEADER) sur les mesures 8.6.

Domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

mesure 7

Type d'opération 7.5.1 : Promotion des activités touristiques

Au 31/12/2020, 4 opérations de valorisation du patrimoine touristique s de l'ONF sont programmés pour un montant total de dépenses publiques de 143 k€ dont un montant FEADER de 121 k€.

Type d'opération 7.6.1 : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Au 31/12/2020, 3 opérations de valorisation du patrimoine culturel et naturel sont programmés pour un montant total de dépenses publiques de 143 k€ dont un montant FEADER de 121 k€

mesure 19.1 soutien préparatoire

Les trois territoires de la Martinique constitués en communautés d'agglomération ont été sélectionnés le 19 novembre 2015. Il leur ont été attribués les montants suivants pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local :

- CAPNORD « *Connaître et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du Nord* » : **1 943 056 €**
- CACEM « *Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes* » : **1 977 178 €**
- CAESM « *Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité* » : **1 979 766 €**

Les conventions tripartites LEADER ont été signées par les partenaires AG, GAL, et ASP le 27 octobre 2017.

De nombreuses actions visant à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies sont mises en œuvres, telles que la formation des agents des EPCI en charge de LEADER à l'instruction réglementaire, leur formation à l'outil OSIRIS, aux aides d'état, l'élaboration du manuel de procédures.

3 dossiers de soutien à l'élaboration des stratégies des groupes d'actions locales ont été programmés pour un montant de 105 000 euros de dépenses publiques soit 89 250 euros de FEADER

Les 89 250 euros ont fait l'objet d'un paiement. La sélection des GAL a permis d'atteindre l'objectif fixé de 100% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local soit 326 123 personnes

Le dispositif LEADER connaît aujourd'hui, un rythme d'exécution relativement correct, malgré l'impact de la crise sanitaire. Après plusieurs actions de communication sur le dispositif, un certain nombre de dossiers ont été déposés auprès des GAL fin 2019-début 2020, permettant ainsi aux territoires de rattrapper partiellement leur retards de consommation.

mesure 19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Etat d'avancement financier des stratégies LEADER

Le dispositif LEADER connaît aujourd'hui, un rythme d'exécution relativement correct, malgré l'impact de la crise sanitaire. Après plusieurs actions de communication sur le dispositif, un certain nombre de dossiers ont été déposés auprès des GAL fin 2019-début 2020, permettant ainsi aux territoires de rattrapper

partiellement leur retards de consommation.

GAL SUD Martinique

Mesure	Enveloppe	Actions	Nombre dossiers programmés	Montant FEADER programmé	% de programmation	Nombre dossiers payé	Montant FEADER payé	% payé
19.2	177 924	Structurer l'offre touristique et de nature	1	51 000	29			
	462 964	Soutenir les initiatives de découverte de notre patrimoine naturel et culturel	1	62 050	13			
	517 431	Améliorer la promotion et la commercialisation des produits agricoles locaux	7	242 950	47	3	75803.17	15
Total			9	356 000				

GAL Nord

Mesure	Enveloppe	Actions	Nombre dossiers programmés	Montant FEADER programmé	% de programmation
	589 688	Soutenir les initiatives innovantes de valorisation des produits locaux et de commercialisation de proximité	8	473 987,81	80%
	478 125	Se doter de moyens et d'outils d'animation dédiés pour les cetebourgs et quartiers ruraux	13	332 149,56	69%
Total	1 067 813		21	806 137	75%

GAL Centre

Mesure	Enveloppe	Actions	Nombre dossiers	Montant FEADER	% de programmation
--------	-----------	---------	-----------------	----------------	--------------------

			programmés	programmé	
	496 250 €	Soutenir le développement de commerces et services de proximité et leur mise en réseau	11	419 932 €	85%
	171 791 €	Faire connaître les produits agricoles « péyi-urbains »	2	163 278 €	95%
	476 000 €	Soutenir les actions innovantes de commercialisation et de transformation des produits agricoles locaux	2	39 288 €	8%
	119 000 €	Recenser, positionner et mettre en réseau l'offre touristique	1	32 804 €	28%
	182 887 €	Créer et soutenir des produits touristique	1	42 330 €	23%
Total	1 445 928		17	697632	59%

12 demandes de paiement ont été traitées pour le GAL CENTRE pour un montant de 241 k€ de dépenses publiques dont 205 k€ de FEADER.

Le montant des réalisations sur la sous-mesure 19.2 s'élève à 331 k€ de dépenses publiques dont 281k€ de FEADER

mesure 19.4 - Animation et frais de fonctionnement et du GAL relatifs à la stratégie locale de développement

4 dossiers (2 de l'Espace Sud, 2 de la CACEM) ont été programmé pour un montant de 553 k€, ils présentent une réalisation de 87% avec 482 k€ de dépenses publiques payés dont 409 k€ de FEADER.

Domaine prioritaire 6C : Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité

Le projet permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la

Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.).

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé....)

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagés dans ce projet.

60 000 personnes devraient bénéficier d'une meilleure connectivité à la fin des travaux.

Au 31/12/2020, 3,4 M€ de dépenses publiques dont 2,89 M€ de FEADER ont été payés.

Bilan de la programmation

Les dossiers programmés pour 2020 ont fait l'objet de :

- 17 réunions en instance technique partenariale,
- 14 présentations en Conseil Exécutif
- 8 présentations en Assemblée plénière, pour les projets représentant un volume d'investissement supérieur à 150 000€.

En tenant compte des mesures pour lesquelles les dossiers ont été programmés, le bilan à la date du 31 décembre 2020 fait état de:

- Montant total programmé FEADER 93 M€
- Programmation par rapport à la maquette financière 72%
- Progression sur 12 mois: + 27 points

Le montant FEADER programmé a progressé de 27 points par rapport à 2019.

En raison de la crise sanitaire, l'Autorité de gestion n'a pas pu mettre en oeuvre les actions de communication et d'échanges au plus près des porteurs de projets qu'elle avait envisagées de lancer en 2020 pour dynamiser l'émergence de nouveaux projets.

Avec la crise sanitaire, Il convenait de se rapprocher des professionnels et les acteurs locaux pour identifier de nouveaux projets susceptibles d'être accompagnés.

Ces actions seront menées en cohérence avec les actions déjà initiées avec les services de l'Etat dans le cadre du plan France Relance.

Bilan des paiements

Le montant payé aux bénéficiaires depuis le début du programme, tenant compte à la fois des mesures

surfaciques et non surfaciques s'élève à 66M€ de dépenses publiques soit 56M€ de FEADER, soit 43% de la maquette financière.

Malgré une augmentation sensible des dossiers en paiement et ceux qui sont en traitement à la DAAF et à l'ASP, il est à constater que le niveau de réalisation est globalement faible.

Une progression de 13 points en paiement sur les 12 derniers mois est observée.

Ce résultat est consécutif à la poursuites des actions concertées menées entre la DFE, la DAAF et la DRASP, pour mobiliser tous les bénéficiaires du FEADER à l'activation des remontées de dépenses et l'accélération du rythme de consommation des fonds comme en 2018 et en 2019 mais dans un contexte de crise sanitaire.

La Direction des Fonds Européens, en partenariat avec la DAAF et l'ASP poursuivent au travers de réunions mensuelles, l'amélioration du pilotage du FEADER. A cela s'ajoutent des rencontres techniques régulières, DAAF, DFE, permettant de traiter les points de blocage rencontrés à différents stades de gestion des dossiers.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM) a été adopté pour la première fois le 17 novembre 2015.

Elle a connu depuis 4 modifications :

- Novembre 2017 : Prise en compte du « paiement par cession de créances fournisseur »
- Octobre 2018 : Mise en conformité avec les nouvelles dispositions apportées par le règlement dit « Omnibus » UE 2017/2393 du 13 décembre 2017 et les textes nationaux régissant l'éligibilité des dépenses et le paiement en espèces.
- Mars 2019 : Introduction de la nouvelle délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles et des zones soumises à des contraintes spécifiques.

Au 31 décembre 2018, l'exécution du PDRM ne nécessitait pas de révision du programme au titre de l'exercice de la performance. En effet les axes prioritaires présentés des niveaux de réalisation attendu à mi-parcours.

Cependant l'analyse de l'exécution à l'échelle de la mesure montre une grande disparité dans l'exécution. Des besoins identifiés en 2012 nécessitent d'être réévalués.

Le PDRM a donc fait l'objet d'une modification en juillet 2019 pour:

- Réaffectation des montants financiers de la maquette en fonction des besoins avérés à mi-parcours, et ajustements de certains dispositifs pour une meilleure mise en œuvre du programme, avec :
- l'introduction dans les coûts admissibles de la mesure 16 « Coopération » de l'animation du Réseau pour l'Innovation et le Transfert Agricole (RITA) ;
- La suppression de l'obligation de sélection par appel à projets pour certaines mesures ;
- L'introduction dans le T.O 16.2.1 « *Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI* », de l'animation du réseau des fermes de références ;
- Les précisions apportées sur l'inéligibilité des parcelles ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre des conséquences des catastrophes naturelles ou de calamités agricoles ;
- L'abondement de la maquette des dispositifs 4.1.1 (51,8M€) et Agriculture biologique (2M€) pour répondre aux besoins formulés par les professionnels.

Un bilan de l'avancement du programme dressé à mi-parcours, a conduit au réajustement de l'enveloppe budgétaire dédiée et à l'assouplissement du pilotage de certains dispositifs.

Les objectifs principaux fixés par l'Autorité de Gestion visent à intensifier le rythme de programmation et de paiement, permettant ainsi d'atteindre les objectifs du programme et de préparer les échéances à venir.

Il a connu depuis une dernière modification en avril 2020, (version 6.1 du PDRM) elle concerne les points suivants :

- Introduction de l'éligibilité de la canne et de la banane en agriculture biologique ; Augmentation de la maquette de la mesure 11 de 1,7M€ de FEADER
- Clarification des coûts admissibles pour le Type d'opération 4.1.1 « Modernisation des exploitations agricoles »
- Ajout des associations dans la liste des bénéficiaires du Type d'opération 7.1.1 « Plan de gestion et

de protection des espaces agricoles et naturels » ;

- Clarification des coûts admissibles relatifs aux investissements photovoltaïques dans la sous- mesure 19.2 « Aide à la mise en oeuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux » ;
- Introduction de la pérennité des engagements de 5 à 3 ans ;
- Réajustement de la maquette financière-du PDRM 2014 – 2020, en abondant la mesure 4 Type d'opération 4.4.1 de la priorité 4 et en diminuant l'enveloppe dédiée à la mesure 8, Type d'opération 8.5.2 de la priorité 4 ;
- Prélèvement sur l'enveloppe du T.O 5.2.1 « Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mises en oeuvre de mesures appropriées (article 18) », des crédits nécessaires pour atteindre les objectifs de la mesure 5.

En fin d'année 2020, la priorité a été d'atteindre les objectifs principaux fixés par l'Autorité de Gestion, à savoir, poursuivre la mobilisation de tous les acteurs du développement, afin d'accroître la programmation des dossiers et la consommation des crédits alloués, permettant d'atteindre, voire de dépasser, les cibles inscrites dans le PDRM.

A partir de 2021, de nouvelles actions seront mises en oeuvre ; elles auront pour objectifs :

- d'adapter le PDR à la problématique de fin de gestion et au contexte post crise COVID19
- de proposer une modification du PDR, sur la base d'une nouvelle répartition de la maquette en fonction des besoins répertoriés, avec intégration des crédits du plan de relance FEADER et de la transition 21-22.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)

- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 a été actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations de la mise en oeuvre du programme ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

En 2019, l'élaboration du rapport annuel renforcé à mi-parcours avec ses 24 questions évaluatives sur le premier semestre et l'évaluation des mesures de la programmation 2014-2020 insuffisamment mobilisées en vue d'une révision à mi-parcours (2018) a mobilisé les équipes.

Globalement les réponses aux questions évaluatives ont fait apparaître que la mise en oeuvre était insuffisante pour calculer les effets nets du PDRM, cependant une évaluation "qualitative" démontre l'impact du PDRM.

Au moment où les Etats membres et les régions préparent la future programmation 2023-2027, la programmation 2014-2020 et le suivi évaluation des PDRM continuent. Dans ce cadre, les premières réflexions sur l'évaluation ex post en 2023 s'imposent. Bien que cette date soit lointaine, les appréciations de la mise en oeuvre et l'élaboration des deux RAMO renforcés depuis le début de la programmation montrent que l'anticipation est la clé d'une évaluation réussie et que le travail de préparation de collecte des informations en continu est important pour permettre de faciliter le travail et la réalisation de cette évaluation.

En 2020 avec la crise sanitaire, mais aussi la charge des travaux pour la préparation des travaux pour la modification des programmes avec pour objectif de répondre aux besoins générés par la crise, les travaux inscrits au calendrier d'évaluation n'ont pas été réalisés.

Le cahier des charge sur l'évaluation des ressources est réalisées et transmis à la commande publique. Pour éviter les dérives dans le calendrier, le choix est fait de passer par un accord cadre pour les futures évaluations permettant de sélectionner des prestataire à même de réaliser les évaluations dans le respect du calendrier inscrit dans le PDRM

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Lors de l'introduction des modifications du PDR en 2018, le calendrier des évaluations prévues en 2016 a actualisé pour tenir compte du démarrage de la mise en oeuvre.

Quatre évaluations ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

Comme prévu au calendrier d'évaluation, pour la mise en oeuvre du RAMO 2018, la collectivité a fait le choix d'être accompagné par une Assistance à maîtrise d'ouvrage EDATER pour l'élaboration. Les délais administratifs n'ont pas permis de confier toute la prestation à l'AMO, seules les réponses aux questions évaluatives ont été déléguées.

Parallèlement à l'exercice de la performance, une évaluation des mesures insuffisamment programmées a été conduite en 2019 entraînant une modification stratégique du programme.

Les travaux d'évaluation ont été suspendu avec la crise sanitaire et les urgence à gérer tel que l'élaboration du cahier des charges pour la contribution de la Martinique au futur PSN, ou l'évaluation des besoins du Programme avec les crédits de relance et les crédits de la transition

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la « phase d'outillage » de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation de toutes les informations collectées.

La saisie des indicateurs a lieu lors du traitement des demandes de paiement de solde. Un grand nombre de dossiers n'étant pas à l'état soldé, présentant une réalisation à 80%, n'impactent pas les indicateurs. Des travaux de collecte d'information ont été entrepris sur les dossiers présentant une réalisation permettant de les considérer comme opérationnels.

L'état d'avancement des outils se trouve dans la section 3a.

L'élaboration du premier RAMO renforcé a démontré que la logique d'intervention n'était pas maîtrisée par tous, une sensibilisation des services instructeurs a été effectuée en 2018, et a permis une sécurisation du

suivi. Cependant le turn over, et les rythmes de programmation et de certification ne permettent pas de conserver les acquis de cette sensibilisation.

Des travaux ont été initiés avec l'Observatoire de la Ruralité, avec pour objectif de bénéficier des outils mis à disposition pour faciliter la collecte de données du RAMO.

Un cahier des charges est cours de rédaction pour mettre en oeuvre les préconisations du helpdesk dans la collecte des données pour les évaluations d'impact.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Les évaluations en cours ne sont pas encore terminées. un cahier des charges est cours d'élaboration pour mettre en oeuvre les prescriptions du helpdesk pour la collecte de donnée pour enrichir les évaluations.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le Programme de Développement Rural de la Martinique 2014-2020, dont la Collectivité Territoriale de Martinique est Autorité de Gestion a été adopté le 17 novembre 2015. Il a été doté de 130 200 000 € en FEADER,

Pour rappel, le PDR Martinique compte 14 mesures et 43 types d'opérations. Elle repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,
- Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures ouvertes s'articulent autour de 6 priorités de l'Union Européenne :

- Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
- Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

L'état d'avancement des actions mises en œuvre et les perspectives permettant de répondre partiellement aux attentes du territoire, ce qui explique une mise en œuvre du PDRM hétérogène à l'échelle des mesures.

Evolution de l'ouverture des TO ainsi que la mise en production des outils OSIRIS

Pour rappel, l'ouverture d'un TO signifie que les porteurs de projets peuvent déposer un dossier sur le TO avec le formulaire « définitif ». La mise en production d'un outil OSIRIS, signifie qu'à ce stade, l'outil devient opérationnel jusqu'au paiement.

- **Au 31/12/2020**

100% des outils OSIRIS permettant l'instruction, la programmation et le paiement sont opérationnels soit la mise en place de 43 dispositifs pour les Types d'Opération (TO) hors surfaciques.

Pour éliminer des dysfonctionnements récurrents, l'ASP a demandé de passer tous descriptifs de documents de mise en œuvre (DDMO) en version 07 et les feuilles de calcul réalisation en version 04. Ces évolutions permettront de gagner du temps dans le traitement des demandes de paiements.

Situation des outils de saisis sous ISIS (Mesures surfaciques) :

Instrumentation des MAEC

Les outils relatifs aux traitements des dossiers des campagnes 2019 sont opérationnels.

Fin 2019, les dispositifs de la Conversion et du maintien à l'Agriculture Biologique ont été étendus aux cultures de la banane et de la canne à sucre. Les outils pour l'instruction des demandes seront disponibles pour l'ouverture de la campagne 2021.

l'outil permettant de désengager les contrats terminés et sous-réalisés est en cours de finalisation.

Instrumentation des mesures Agriculture biologique

Les outils permettant le traitement des campagnes 2016 -2017 -2018-2019 sont réalisés.

Fin 2019, les dispositifs de la Conversion et du maintien à l'Agriculture Biologique ont été étendus aux cultures de la banane et de la canne à sucre. Les outils pour l'instruction des demandes seront disponibles pour l'ouverture de la campagne 2021.

Instrumentation de la mesure 13

Mesure 13 – Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN). Ce dispositif fonctionne actuellement de manière normale.

• Résumé des difficultés rencontrées

L'AG a fait le choix d'outils de niveau 3 avec un moteur de calcul optimal. Ce choix permet un paiement à 100% de tous les dossiers contrairement à d'autres régions qui sont en outils simplifiés. Ce choix permet de gagner un temps considérable une fois l'outil validé mais oblige à un travail plus consciencieux et minutieux qui allonge la phase préalable à la mise en production de l'outil. Avec l'ouverture des outils en 2017, en 2018 l'AG a créé de l'animation pour les mesures présentant des faibles perspectives de programmation compte tenu des dossiers déposés et traité les dossiers en stock.

Modification du PDRM

En avril 2020, le programme a connu une nouvelle modification:

- Introduction de l'éligibilité de la canne et de la banane en agriculture biologique ;
- Clarification des coûts admissibles pour le Type d'opération 4.1.1 « Modernisation des exploitations agricoles »
- Ajout des associations dans la liste des bénéficiaires du Type d'opération 7.1.1 « Plan de gestion et de protection des espaces agricoles et naturels » ;
- Clarification des coûts admissibles relatifs aux investissements photovoltaïques dans la sous- mesure 19.2 « Aide à la mise en oeuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux » ;
- Introduction de la pérennité des engagements de 5 à 3 ans ;
- Réajustement de la maquette financière-du PDRM 2014 – 2020, en abondant la mesure 4 Type d'opération 4.4.1 de la priorité 4 et en diminuant l'enveloppe dédiée à la mesure 8, Type d'opération 8.5.2 de la priorité 4 ;
- Prélèvement sur l'enveloppe du T.O 5.2.1 « Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mises en oeuvre de

mesures appropriées (article 18) », des crédits nécessaires pour atteindre les objectifs de la mesure 5.

Programmation

Toutes les mesures ne connaissent pas le même niveau de mise en oeuvre. La programmation est dynamique avec le lancement, entre le 18 mai 2017 et le 15 novembre 2020, de 29 appels à projets.

5 appels à projets ont été présentés en 2020:

- 2 appels à projets sur la mesure 4 « Modernisation des exploitations »

Visant à soutenir les agriculteurs ou groupement d'agriculteurs dans les filières canne et banane dans leur effort de modernisation des exploitations

- 2 appels à projets sur la mesure 16 « Coopération »

Pour soutenir le développement de projets innovants dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et la foresterie, respectueux de l'environnement .

- 1 appel à projet sur la mesure 2 « Services de conseil », T.O 2.3.1 « Formation des conseillers »

Pour renforcer ou compléter la formation des conseillers agricoles amenés à intervenir dans le cadre de la mise en oeuvre des types d'opérations inscrites dans le PDRM 2014/2020, en faveur du développement agricole du territoire.

Et 3 dispositifs de selection au fil de l'eau amélioré ont été mis en oeuvre:

- Un fil de l'eau amélioré sur la mesure 7 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales »

Il concerne les types d'opération 7.5.1 et 7.6.1. Ce sont des dispositifs qui visent à développer l'attractivité touristique des zones rurales de manière à maintenir et dynamiser un tissu économique vivant dans ces espaces en favorisant les créations d'emplois

- 2 fils de l'eau amélioré sur la mesure 5 « Reconstitution du potentiel de production »

Il s'agit d'aider aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production qui a été endommagé par les catastrophes naturelles qui ont frappé le territoire.

- 1 fil de l'eau amélioré sur la mesure 1 « Transfert de connaissance et actions d'information », les T.O 1.2.1 et 1.3.1 sont concernés

Il s'agit avec ces 2 dispositifs,

- D'assurer la diffusion auprès des exploitants agricoles et sylvicoles en réponse aux besoins liés à la pérennisation et à l'amélioration des espèces,
- De permettre aux agriculteurs de séjourner dans une autre exploitation au sein de l'Union Européenne, ceci afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques et découvrir d'autres façons de faire

Le montant des dossiers programmés a progressé de plus de 27 points par rapport à 2019.

Ce résultat devrait encore évoluer avec la poursuite de l'assouplissement du principe de sélection par appel à projets pour certains des dispositifs du PDR. L'objectif est de réduire les délais de procédure de traitement des dossiers et de porter des réponses plus rapides à la profession dans le respect des réglementations en vigueur.

Paielements

Le montant payé aux bénéficiaires depuis le début du programme, tenant compte à la fois des mesures surfaciques et non surfaciques est de l'ordre de 56M€ soit 43% de la maquette financière.

Le paiement a évolué de 13 points sûrement à cause de l'impact de la crise sanitaire en 2020.

Ce résultat ne reflète pas les actions concertées menées entre la DFE, la DAAF et la DRASP, pour mobiliser tous les bénéficiaires du FEADER à l'activation des remontées de dépenses et l'accélération du rythme de consommation des fonds.

les rencontres mensuelles du comité de pilotage FEADER ainsi que des échanges plus techniques avec les services instructeurs se poursuivent et permettent de traiter des points de difficulté rencontrés aux différents stades de gestion des dossiers.

Programme LEADER

Après un début de mise en œuvre quelque peu difficile lié à un conventionnement tardif, la mise en œuvre des stratégies LEADER est en plein essor. En effet, suite aux campagnes de promotion des stratégies menées par les différents territoires, se déclinant sous diverses formes, les premiers dossiers de demandes d'aides introduites auprès des guichets des GAL ou du guichet de la Direction des Fonds européens sont à ce jour en cours d'instruction ou en cours de programmation, ou encore en cours d'engagement.

Le dispositif LEADER connaît aujourd'hui, un rythme d'exécution relativement correct, malgré l'impact de la crise sanitaire. Après plusieurs actions de communication sur le dispositif, un certain nombre de dossiers ont été déposés auprès des GAL fin 2019-début 2020, permettant ainsi aux territoires de rattraper partiellement leur retards de consommation. Ce résultat est dû aux différentes actions menées par les différents intervenants.

Pour apprécier les résultats affichés par les GAL, il convient de prendre en compte la période de crise économique dans laquelle nous nous situons. En effet, la période de confinement, liée à la pandémie de la COVID 19, a favorisé le traitement des dossiers initialement sélectionnés mais n'a pas suscité le dépôt de nouvelles demandes d'aides sur les stratégies LEADER.

La reprise partielle de l'activité économique n'est pas pour autant génératrice d'un engouement pour de nouveaux projets. Les territoires, pour certains, ont revu les modalités d'attribution de l'aide au démarrage, en vue d'une éventuelle relance économique. Quant aux porteurs de projets déjà engagés dans une démarche d'obtention de subvention, ils sont en phase de poursuite de la procédure.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation
--	--	-------------------------------	--

		rapport à la dotation totale du PDR ²	totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00	18,25	8,97

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	130 200 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le Réseau Rural Régional a vocation à décloisonner les relations entre les différents acteurs du développement rural et à encourager les approches territoriales, multisectorielles ou transversales pour faciliter la conception de projets financés par le Feader et améliorer leur qualité. Le Réseau rural est ouvert à tous les acteurs du développement rural en Région : collectivités territoriales, agriculteurs, chefs d'entreprises, associations, chambres consulaires.

La stratégie du Réseau Rural 2014 2020 a été validée lors du Comité de pilotage du 15 octobre 2015.

Afin de répondre aux 4 objectifs assignés au réseau rural au travers de l'article 54 du règlement (UE) 1305/2013, la stratégie du Réseau Rural s'articule autour de 6 actions:

- Action 1 Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité
- Action 2 Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux
- Action 3 Animer des cycles de réflexion thématiques
- Action 4 Appuyer les GAL pour la mise en œuvre de projets de coopération LEADER
- Action 5 Valoriser et capitaliser les expériences
- Action 6 Animer le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

Principales actions menées en 2020 :

Thématique Installation et Transmission Agricole

- Organisation d'une journée d'échanges autour de l'accompagnement et la transmission en agriculture avec la participation de Terres de Liens (lauréate de l'appel à proposition « Mobilisation Collective pour le Développement Rural ») le 17 décembre 2019.

La diminution des espaces agricoles et l'augmentation de la pression foncière ont rendu la question de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles incontournable. Aussi une journée d'échange mêlant les acteurs de l'accompagnement en agriculture (DAAF, Chambre d'agriculture, le Point Accueil Installation, la CTM...) et Terre de Liens s'est imposée.

La Fondation Terre de Liens a été associée au projet car elle aborde ces problématiques avec un angle particulier impliquant les citoyens.

Il s'agissait de présenter leurs travaux sur la question de l'accès au foncier, les projets de Parcours d'Accompagnement Multi Acteurs et d'engager la réflexion sur la mise en place d'outils favorisant l'installation agricole.

L'événement a réuni 70 participants, malgré un contexte de grève générale. Le compte rendu de la journée a été ensuite publié sur le site du Réseau Rural de Martinique.

Communication dynamique rurale

- Durant le 1er confinement le Réseau Rural s'est fait le relais des initiatives du milieu rural pour maintenir le lien et les activités malgré la crise sanitaire.
- Diffusion de la Lettre d'information du Réseau Rural. A partir d'avril 2020, le Réseau Rural de Martinique

s'est doté d'un logiciel de Newsletter permettant un suivi de l'efficacité de la diffusion de l'information.

- 6 lettres d'informations ont été diffusées (communication bimensuelle)
- 618 abonnés sont sur la liste de distribution
- Le taux d'engagement est de 25%

Principales actions à venir pour le 1er semestre 2021 :

La crise sanitaire intervenue en mars 2020 a obligé la redéfinition de la stratégie de communication du réseau. La rencontre de décembre 2019 a fait émerger des thématiques autour de l'installation en agriculture qu'il est proposé d'approfondir dans un format dématérialisé afin de répondre aux exigences de sécurité.

- Préparation d'un cycle de webinaires d'approfondissement des thématiques abordées lors de la rencontre autour des outils d'accompagnement multi-acteurs pour l'installation et la transmission agricole réalisée en décembre 2019.

- Janvier 2021 - Thématique 1 : l'acquisition collective du foncier (en partenariat avec Lurzainda, Pays Basque)

Lors de son intervention du 17 décembre, le référent Terre de Liens a évoqué le cas du Pays Basque comme une alternative à la foncière Terre de Liens nationale. Il s'agira de faire une étude de cas et d'évaluer dans quelle mesure les outils développés et le retour d'expérience peuvent servir d'inspiration dans le contexte Martiniquais.

- Mars 2021 - Thématique 2 : les financements innovants (partenariat envisagé avec l'ARDIE Languedoc Roussillon)

Les débats du 17 décembre ont fait ressortir l'importance du préfinancement dans le projet d'installation des agriculteurs et les difficultés qu'ils rencontrent face aux exigences des établissements bancaires. Il s'agira de présenter des financements alternatifs et innovants afin de les faire connaître et d'en étudier la possibilité de les mettre en place localement.

Au terme de ces webinaires, le replay sera rendu disponible en ligne.

- Action de valorisation des porteurs de projets financés par le FEADER auprès du grand public et des bénéficiaires potentiels. Il s'agira de faire connaître les possibilités de financement et d'accompagnement au plus grand nombre et de partager les bonnes pratiques pour favoriser les échanges entre les acteurs. Le marché est en cours de validation.
- Action de communication sur les GO du PEI. Afin de mieux animer le Partenariat Européen pour l'Innovation, la chargée de Mission Réseau Rural réalisera 3 vidéos en format court (1 à 3 minutes maximum de présentation des projets). L'objectif étant de faire connaître le PEI et de valoriser les projets conventionnés. Cette action, initialement prévue pour novembre 2020 a pris du retard en raison des restrictions de déplacement lié au confinement.
- Action de communication sur les acteurs de l'accompagnement. La chargée de Mission Réseau Rural réalisera 2 vidéos en format court (1 à 3 minutes maximum de présentation des personnes et structures ressources). L'objectif étant de matérialiser le parcours du porteur de projet en valorisant les acteurs de l'accompagnement. Cette action, initialement prévue pour décembre 2020 a pris du retard en raison des restrictions de déplacement liées au confinement
- Diffusion de la Lettre d'information du Réseau Rural : l'objectif étant d'élargir la liste de diffusion et d'en augmenter le taux d'engagement.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Principales actions menées en 2020 :

Thématique Installation et Transmission Agricole

- Préparation d'une rencontre autour des outils d'accompagnement multi-acteurs pour l'installation et la transmission agricole, en partenariat avec l'Association Terre de liens (lauréate de l'appel à projets du Réseau Rural Français)

Communication dynamique rurale

- Lancement d'une action de communication sur les porteurs de projets FEADER mettant en avant la dynamique du milieu rural martiniquais

Principales actions programmées pour le 1er semestre 2021 :

La crise sanitaire intervenue en mars 2020 a obligé la redéfinition de la stratégie de communication du réseau. La rencontre de décembre 2019 a fait émerger des thématiques autour de l'installation en agriculture qu'il est proposé d'approfondir dans un format dématérialisé afin de répondre aux exigences de sécurité.

- Préparation d'un cycle de webinaires d'approfondissement des thématiques abordées lors de la rencontre autour des outils d'accompagnement multi-acteurs pour l'installation et la transmission agricole réalisée en décembre 2019.

- Janvier 2021 - Thématique 1 : l'acquisition collective du foncier (en partenariat avec Lurzainda, Pays Basque)

Lors de son intervention du 17 décembre, le référent Terre de Liens a évoqué le cas du Pays Basque comme une alternative à la foncière Terre de Liens nationale. Il s'agira de faire une étude de cas et d'évaluer dans quelle mesure les outils développés et le retour d'expérience peuvent servir d'inspiration dans le contexte Martiniquais.

- Mars 2021 - Thématique 2 : les financements innovants (partenariat envisagé avec l'ARDIE Languedoc Roussillon)

Les débats du 17 décembre 2020 ont fait ressortir l'importance du préfinancement dans le projet d'installation des agriculteurs et les difficultés qu'ils rencontrent face aux exigences des établissements bancaires. Il s'agira de présenter des financements alternatifs et innovants afin de les faire connaître et d'en étudier la possibilité de les mettre en place localement.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La crise sanitaire n'a pas altéré les missions de la cellule communication de la Direction des Fonds Européens. Bien au contraire, nous avons dû nous adapter tout en poursuivant les objectifs stratégiques de communication définis préalablement à destination des porteurs de projets.

Objectifs de communication 2020

- Augmenter la notoriété des FESI sur le territoire
- Accroître la connaissance des martiniquais sur les différents fonds européens
- Dynamiser l'émergence de dépôt de projets

Actions d'information et de communication

5 types d'actions ont été mises en œuvre à destination du grand public:

1.Des actions informatives

- L'alimentation et la mise à jour du site Europe.martinique

Des articles d'information sont publiés sur le site <http://www.europe-martinique.com/>. Pour l'année 2020, on constate une augmentation du nombre de clics de 48% par rapport à l'an dernier. Sur ce site les visiteurs ont accès aux informations génériques relatives aux 4 fonds, à la liste des bénéficiaires, aux informations relatives aux obligations de publicité, ou encore à l'actualité des informations européennes.

Depuis 2019, nous proposons aux visiteurs également la possibilité de géolocaliser des projets financés sur le territoire, avec un moteur de recherche par nom de bénéficiaire ou de projet.

- L'animation du réseau de bénéficiaires

Une animation de réseau de bénéficiaires et/ou porteurs de projets est faite par mailing, via le Réseau rural et le réseau « Info Europe ». Ces derniers reçoivent les informations relatives à l'actualité de la direction des fonds européens ou liées aux appels à projets en cours.

On envisage de mettre en place des rencontres avec les membres du réseau afin de créer du lien et de mieux cerner leurs attentes.

- La rédaction de supports traditionnels d'information

Pour diffuser l'information, les supports de communication utilisés sont les communiqués de presse ou les supports prints (flyers, affiches, brochures).

- La planification et l mise en œuvre d'événements

Des événements sont également mis en œuvre, comme le Joli mois de l'Europe. Cette année particulière nous a contraint à participer au Joli Mois de l'Europe via le numérique essentiellement. Des actions ont été identifiées pour 3 cibles distinctes :

- Jeune : jeu concours photo ;
- Intra CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) : quizz
- Externe : découverte des RUP via la gastronomie

2. Des actions numériques

Afin de renforcer la proximité des citoyens avec les fonds, nous avons opté pour une communication

visuelle. Nous avons sollicité l'équipe de la communication CTM pour la réalisation de reportages vidéos valorisant le parcours de bénéficiaires. 4 bénéficiaires (un par fond) ont été sélectionnés pour raconter leur parcours, la contribution des fonds européens dans la réussite de leur projet et leurs perspectives avec l'appui des aides européennes.

3. Des actions de contrôle des obligations publicitaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des articles 115 et 116 du règlement 1303/2013 et de son annexe 12 concernant la communication grand public et bénéficiaires potentiels, nous avons effectué un travail de proximité avec les agents instructeurs afin d'accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs obligations publicitaires.

Les bénéficiaires échangent avec nous sur le format du support approprié, les logos et les éléments textuels obligatoires.

5. Accompagnement des porteurs de projets

320 (220 à distance et 100 en présentiel) porteurs de projets ont été aiguillés dans le choix des mesures, par l'équipe en charge de l'accompagnement des porteurs. Le contexte sanitaire a impacté les formats de rencontres avec les porteurs ; toutefois il n'a pas diminué le nombre de sollicitations.

Le nombre d'échanges est sensiblement le même que celui de l'an dernier hors contexte crise.

Perspectives

- Réalisation de films institutionnels par fonds et pour le Réseau Rural
- Réalisation de vidéos motion explicatives
- Accompagnement des cabinets conseils sur la phase de transition

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			2,54	20,27	12,53
		2014-2019			1,27	10,13	
		2014-2018			1,20	9,57	
		2014-2017			1,20	9,57	
		2014-2016			1,08	8,62	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			29,00	29,59	98,00
		2014-2019			2,00	2,04	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020					0,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2020						900,00
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	29,61
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	58 418 625,42	68,41	34 779 577,19	40,73	85 400 112,95
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 458 164,06	69,65	2 031 787,84	57,57	3 529 411,77
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 513 140,18	43,15	0,00	0,00	5 823 529,41
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2020			0,00	0,00	2 800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	46 600 853,78	76,38	30 014 974,14	49,20	61 011 877,65
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			48 909 450,66	55,89	87 502 844,92
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			29 321 585,21	49,89	58 776 583,53
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			454,00	46,19	983,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			693 388,93	31,02	2 235 294,12
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 080 000,00	51,00	336 000,00	15,87	2 117 647,06
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			336 000,00	15,87	2 117 647,06
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			35,00	23,33	150,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 766 467,40	44,64	2 396 815,21	18,55	12 917 647,06

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	3,61
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 939 061,85	48,97	3 410 080,94	24,07	14 169 047,06
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 455 545,85	58,67	1 927 964,94	20,73	9 298 458,82
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 575 512,40	23,75	10 845 937,72
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			37,00	30,83	120,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 483 516,00	30,46	1 482 116,00	30,43	4 870 588,24
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 212 027,59	45,42	4 870 588,24
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 482 116,00	30,43	4 870 588,24
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			45,00	37,50	120,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020	0,18	23,90			0,75	
		2014-2019	0,27	35,86				
		2014-2018	0,06	7,97				
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2020						14,90
		2014-2019						
		2014-2018			3,00	20,13		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 764 542,42	41,41	2 574 278,60	22,37	11 505 882,34	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	238 625,25	40,57	0,00	0,00	588 235,29	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			0,00	0,00	14,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 525 917,17	44,68	2 574 278,60	25,41	10 129 411,76	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			5 848 237,16	43,65	13 398 190,05	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			15,00	60,00	25,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	788 235,29	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2020			0,00	0,00	40,00	

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2020					0,12
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	718 571,60	48,86	152 152,16	10,35	1 470 588,24
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	718 571,60	48,86	152 152,16	10,35	1 470 588,24
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020					4,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					0,28	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020						0,28
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020						0,28
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020				0,69	15,28	4,52
		2014-2019				0,69	15,28	
		2014-2018				0,13	2,88	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				3,06	44,05	6,95
		2014-2019				3,06	44,05	
		2014-2018				1,27	18,28	
2014-2017								
2014-2016								
2014-2015								
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	2014-2020				5,91	94,35	6,26	
	2014-2019				5,38	85,89		
	2014-2018				1,68	26,82		
	2014-2017				5,71	91,16		
	2014-2016				4,08	65,13		

	(domaine prioritaire 4A)	2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 678 235,52	90,00	12 179 792,86	53,01	22 974 608,27
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	162 064,79	99,61	0,00	0,00	162 694,82
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			0,00	0,00	182 010,11
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			0,00	0,00	5,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 100 000,00	647,01	0,00	0,00	788 235,29
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			0,00	0,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	384 671,77	21,42	0,00	0,00	1 796 127,70
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	217 647,06
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	1 578 480,64
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			0,00	0,00	9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			0,00	0,00	140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 608 901,27	80,25	4 298 199,14	52,19	8 235 294,12
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			2 542,28	101,21	2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 223 742,85	47,28	682 738,88	26,38	2 588 235,29
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			22,90	22,90	100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			115,20	57,60	200,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 198 854,84	76,55	7 198 854,84	76,55	9 404 021,05
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			3 692,89	97,16	3 801,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			1 713,41	92,67	1 849,00

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2020			15,12	109,30	13,83
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 241 256,49	92,47	4 542 209,41	58,00	7 830 756,47
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 241 256,49	92,47	4 542 209,41	58,00	7 830 756,47
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			5 086 891,92	64,96	7 830 756,47
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			765,00	109,29	700,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			5,00	62,50	8,00

Domaine prioritaire 5B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	1 259 314,51
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	822 095,30	80,75	568 560,83	55,85	1 018 015,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	822 095,30	80,75	568 560,83	55,85	1 018 015,29
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			828 281,69	65,77	1 259 314,51
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			6,00	120,00	5,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2020					23,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 165 650,13	55,04	766 751,43	19,49	3 935 009,56
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	373 265,48	40,10	256 447,26	27,55	930 882,50
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			394 534,34	31,99	1 233 403,36
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			2,00	7,41	27,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 792 384,65	59,66	510 304,17	16,99	3 004 127,06
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					5,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			510 304,17	16,99	3 004 127,06
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2020			1 008 981,48	29,06	3 472 169,44

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020					18,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020						83,54
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				83,54	100,00	83,54
		2014-2019				83,54	100,00	
		2014-2018				83,54	100,00	
		2014-2017				83,54	100,00	
		2014-2016				83,54	100,00	
		2014-2015				83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 554 361,37	17,90	917 755,73	6,43	14 270 588,24	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	178 298,89	4,48	0,00	0,00	3 976 470,59	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			0,00	0,00	326 123,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			2,00	20,00	10,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			3,00	75,00	4,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 376 062,48	23,08	917 755,73	8,92	10 294 117,65	
M19	O18 - Population	2014-2020			326 123,00	100,00	326 123,00	

	concernée par les groupes d'action locale						
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			3,00	100,00	3,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			105 000,00	89,25	117 647,06
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			330 612,56	3,93	8 411 764,71
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	117 647,06
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			482 143,17	29,27	1 647 058,82

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2020			15,37	90,41	17,00
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			3 442 279,12	55,78	6 170 992,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			3 442 279,12	55,78	6 170 992,94
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			60 000,00	90,41	66 363,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			1,00	100,00	1,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens 2020	Résumé à l'intention des citoyens	18-05-2021			1059336042	Résumé à l'intention des citoyens 2020		
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	19-04-2021			1951468466	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf		

